

Poivre au ministre. Bois à feu pour la Légion

Le 30 novembre 1767

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.89, n°55
Dois-je payer le bois à feu pour la Légion ? Soldats détournés au profit de particuliers.
=====

Légion. N°45.

Monseigneur,

Messieurs les officiers majors de la Légion me pressent depuis longtemps de faire fournir du bois à feu pour leurs soldats. La Compagnie n'en fournissait point à ceux de leur garnison, il n'en a point été fourni au régiment de Cambrésis dans le temps qu'il était ici. L'usage dans tous les temps a été que les soldats allaient à tour de rôle dans la forêt la plus voisine y faire du bois à feu pour leurs besoins.

En conséquence, je leur ai fait délivrer des haches et des serpes. Ils ne s'en sont pas servis quoique Messieurs les majors me l'eussent d'abord promis. Ils prétendent qu'ils n'ont point assez de monde, et cependant il y a six ou sept soldats jardiniers au Réduit, on en a mis cinq ou six sur le vaisseau du Sr Nevé sous prétexte qu'il manquait de matelots. (Ce vaisseau est allé à la traite des esclaves et M. le Commandant espère bien que par reconnaissance, il y aura une bonne quantité d'esclaves traités pour son compte.) Je sais qu'il y a beaucoup de soldats qui ne font point de service, et qu'on n'a retiré de dessus les travaux du Roi ceux qui sont ouvriers, que pour les employer à des services particuliers. Je sais qu'il y a beaucoup de soldats menuisiers qui travaillaient ci-devant aux casernes, à la pharmacie et à mes bureaux, qu'on en a retirés, sans leur rien laisser finir, et qui sont actuellement occupés à travailler pour le compte particulier de M. Montvert et autres.

Je sais que plusieurs de ses soldats ouvriers qui travaillent pour leur compte particulier, n'en ont obtenu la permission qu'à la charge de payer un louis d'or par mois. Ces louis d'or ramassés pourraient fournir le bois à feu qu'on me demande pour la Légion. Si tant de soldats n'étaient point détournés, il resterait un assez grand nombre de soldats pour aller à tour de rôle chercher leur bois à feu.

MM. les majors prétendent avoir dépensé jusqu'à ce jour deux piastres par jour pour le bois à feu, et me demandent le remboursement de cette somme exorbitante. Ils prétendent que dans l'état où est actuellement la Légion dans cette île, il lui faut une corde de bois par jour, c'est une dépense journalière de huit livres, mais qui augmentera avec le nombre de légionnaires. Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien me donner vos ordres à ce sujet.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France, le 30 septembre 1767

* * *